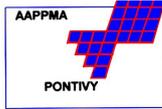
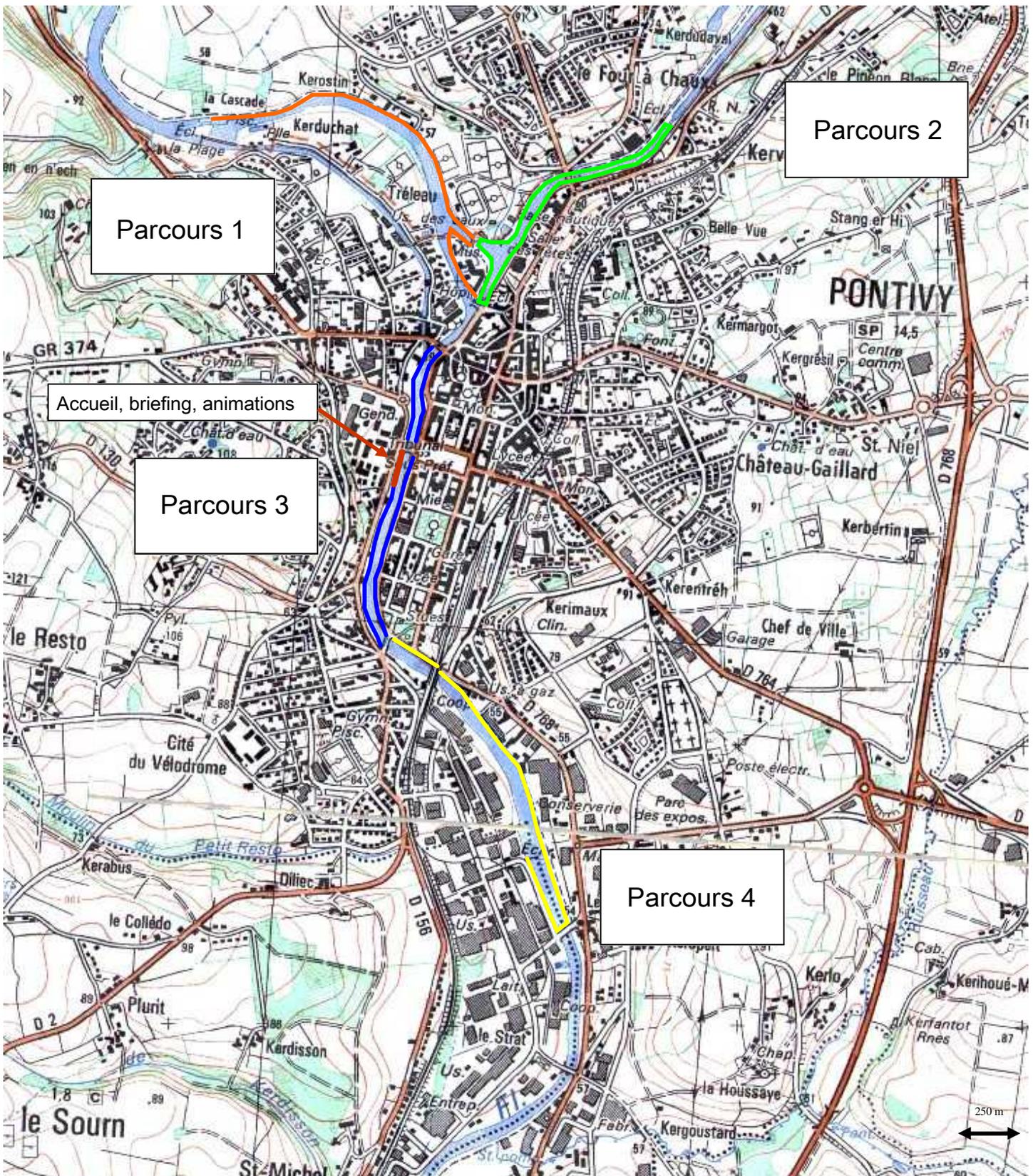


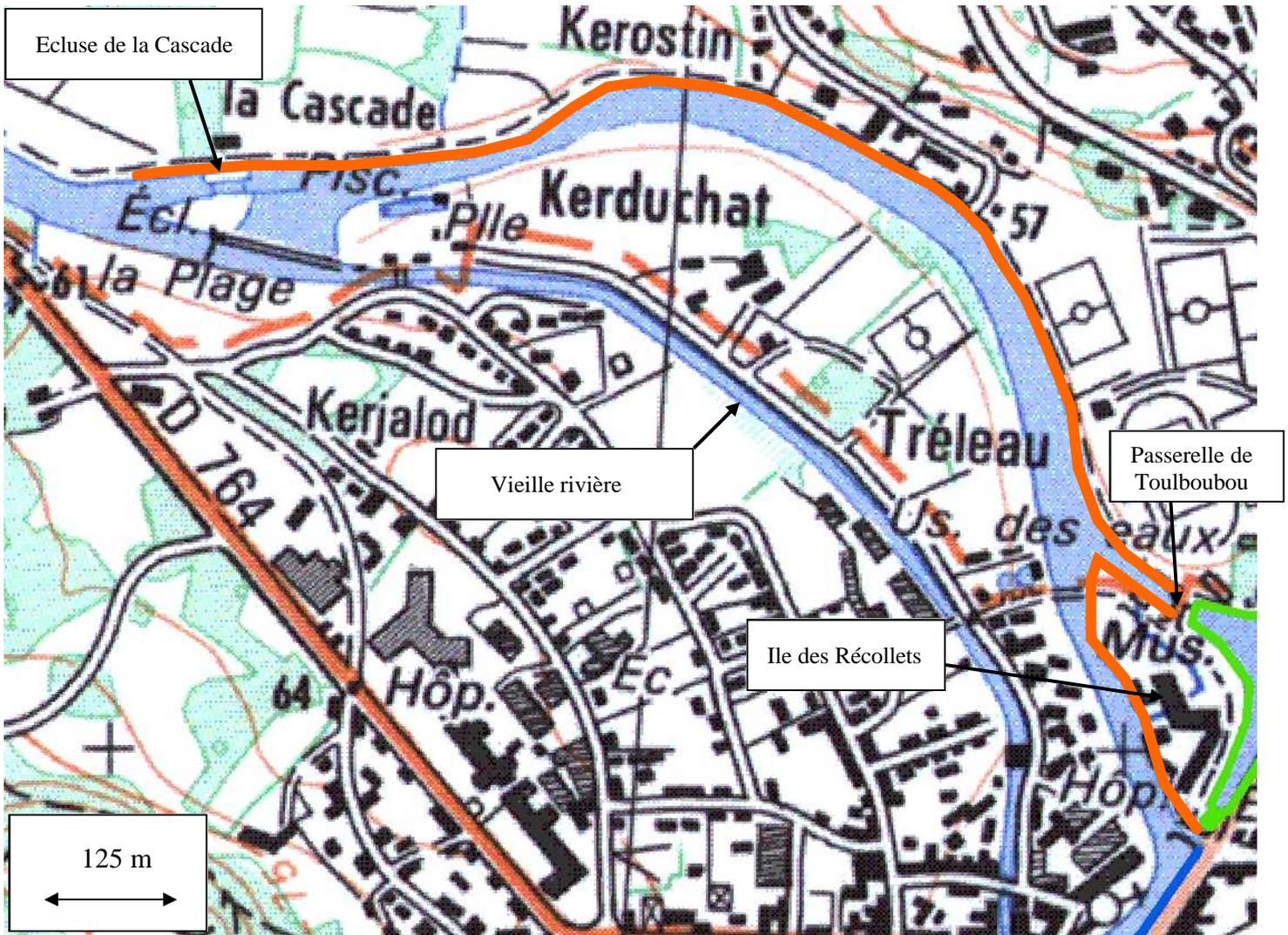
Street Fishing Pontivy : 28 août 2011, rivière le Blavet



Situation générale : 4 parcours



Parcours 1 : « parcours de Toulboubou »



Limite amont : environ 100 m à l' amont du déversoir de la cascade

Limite aval : passerelle de Toulboubou

+ Rive gauche Ile des Récollets

Longueur de berges pêchable : environ 1700 m

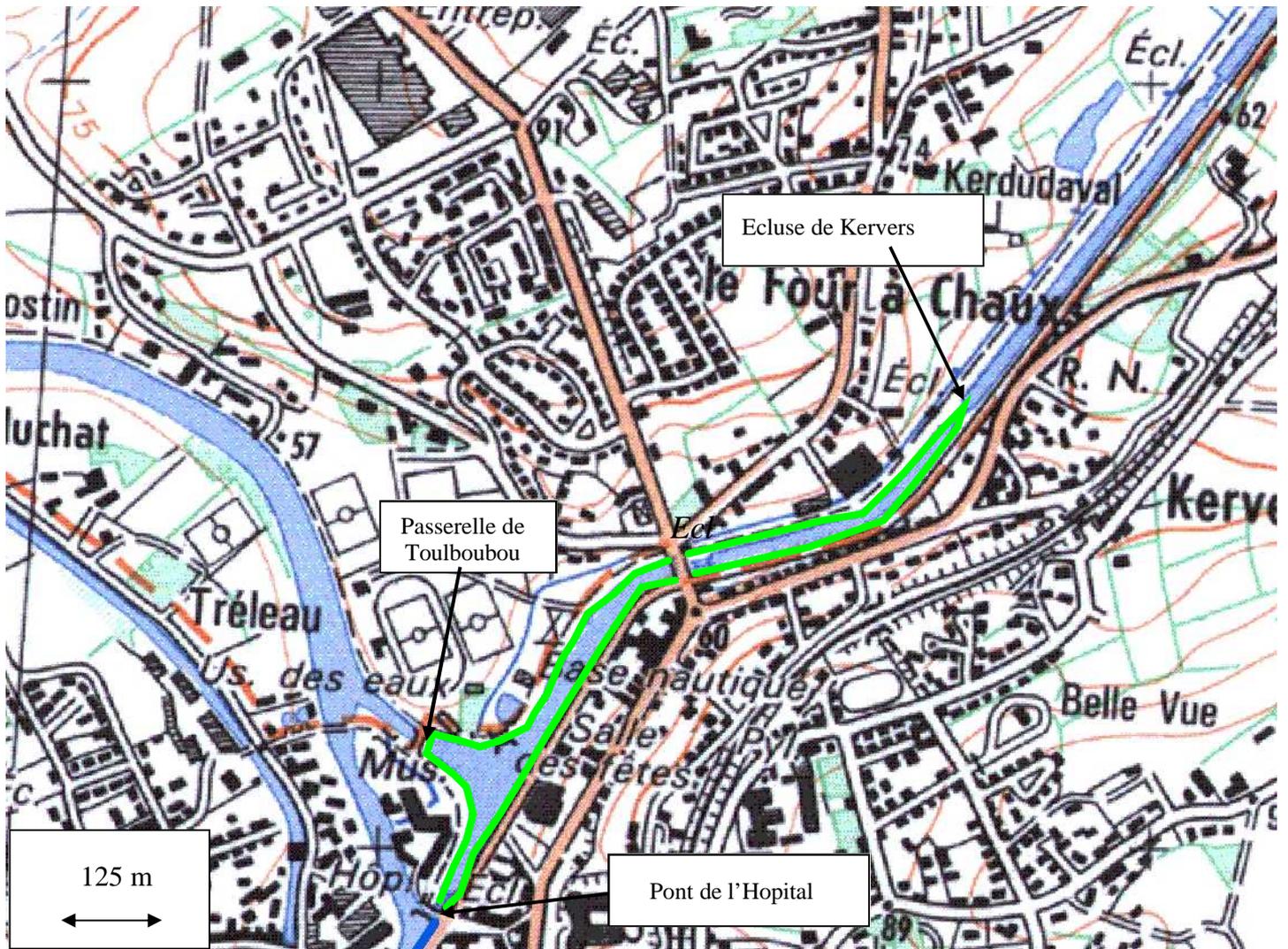
Berges autorisées à la pêche

D'une largeur de 30m à 50 m, ce parcours est d'une profondeur moyenne de 2 m assez uniforme. L'aval du déversoir et les quelques arbres noyés sont les postes de prédilection des pêcheurs locaux.

Toutes les espèces de carnassiers sont représentées.

Brochets et perches sont présents ainsi.

Parcours 2 : « parcours du canal de jonction »



Limite amont : écluse de Kervers

Limite aval : pont de l ' Hopital

+ bassin des récollets jusqu ' à la passerelle de Toulboubou

Longueur de berges pêchable : environ 1800 m

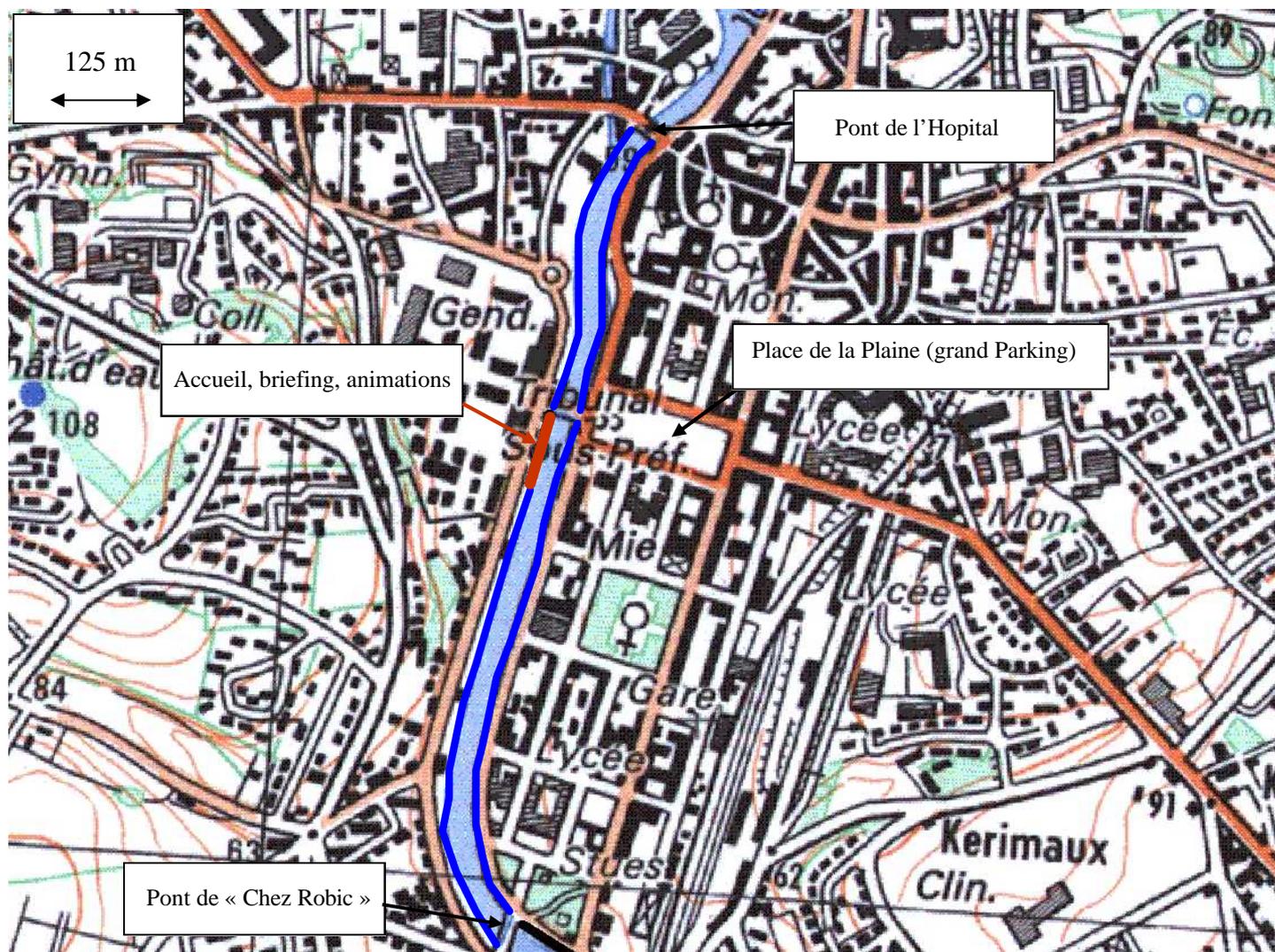
Berges autorisées à la pêche

Ce parcours fait partie de ce que l'on appelle le canal de jonction. Les biefs sont artificiels et ponctués d'écluses.

Le parcours débute par un bassin de jonction entre le canal du Blavet et le canal artificiel, suit un biefs de 10 m de largeur sur environ 2 m de profondeur.

Toutes les espèces sont représentées.

Parcours 3: « parcours du centre »



Limite amont : pont de l ' Hopital

Limite aval : pont de « Chez Robic »

Longueur de berges pêchable : environ 1800 m

Berges autorisées à la pêche

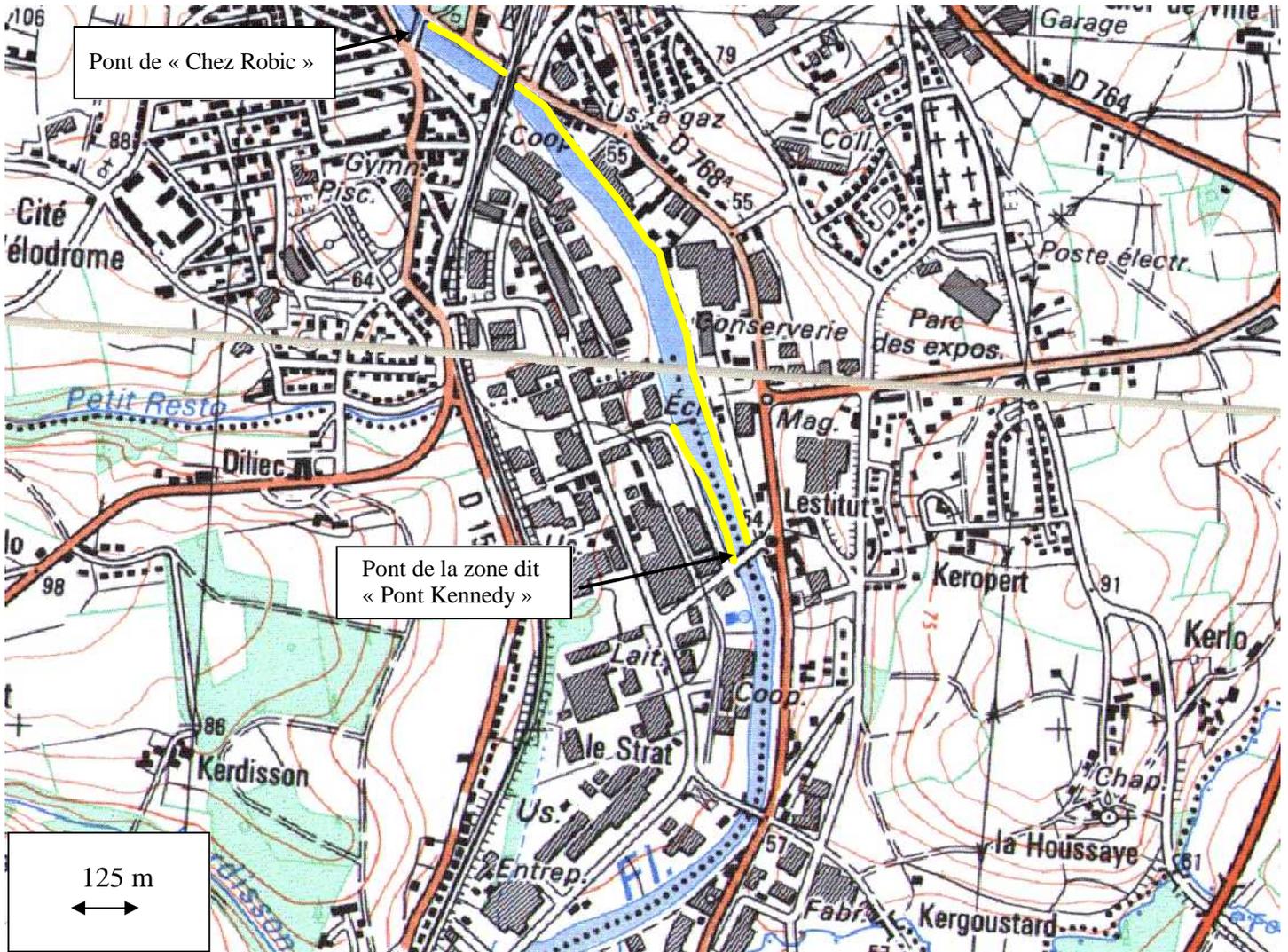
Le bief de centre- ville par excellence.

Bordé par de nombreux bâtiments historiques de Pontivy, il évolue sur une largeur d'environ 30 à 40 m.

Une profondeur moyenne de 2 m avec quelques fosses et enrochements et de nombreux murets de pierres.

Toutes les espèce de carnassiers sont représentées.

Parcours 4 : « parcours de la zone industrielle »



Limite amont : pont de « Chez Robic »

Limite aval : pont de la zone dit « Pont Kennedy »

Longueur de berges pêchable : environ 1800 m

Berges autorisées à la pêche

Ce parcours évolue au sein de la zone industrielle du bassin de Pontivy (zone riche !).

La largeur est d'environ 30 à 40 m et profond de 2 m en moyenne.

Sur ce bief se trouve un déversoir (Lestitut) qui oxygène l'eau ainsi qu'un rapide qui concentre souvent le poisson.

Toutes les espèces sont représentées (perches++)

Street Fishing Pontivy : 28 août 2011, rivière le Blavet

Déroulement :

Horaires des manches : 4 manches de 1h 45 avec 20 min pour la rotation entre chaque manche

Briefing des compétiteurs, croissants : 6h. RDV devant le stand de la Fédé (voir carte parcours n° 3 « parcours du centre »)

Manche 1 : 7h30-9h15

Manche 2 : 9h35-11h20

Repas

Manche 3 : 13h30-15h15

Manche 4 : 15h35-17h20

Remise des prix : 18h15

Points de réglementation

La réglementation du street fishing de Pontivy s'intègre dans la réglementation générale des street fishing qui font partie du circuit AFCPL : réglementation à consulter sur le site www.afcpl.com

Chaque compétiteur devra avoir en sa possession un permis de pêche valable sur le parcours de pêche du street fishing de Pontivy

Réglementation spécifique :

Poissons comptabilisés

Brochet : 50 cm

Sandre : 40 cm

Perche : 20 cm

Chevesne : 30 cm

- Arrêté Préfectoral réglementant la pêche en eau douce pour la saison 2011 dans le département du Morbihan :
V- procédés et modes de pêche prohibés - Article 8 - 3° : « ***La pêche est interdite à partir des bar-rages, écluses et passerelles*** »
- Pour des questions évidentes de sécurité, la pêche est également interdite à partir des ponts routiers (exemple : pont de l'Hôpital, pont de « Chez Robic »...).